



PROGRAMME DE FORMATION

Actualisé le 14/01/2026

BILAN DE COMPÉTENCES



Les objectifs du Bilan

- **Explorer vos aspirations** : valeurs, besoins, motivations, profil et traits de personnalité ;
- **Analyser vos compétences** : connaissances, savoir-faire et savoir-être ;
- **Construire un projet professionnel** cohérent avec vos besoins et qui vous êtes ;
- **Elaborer le plan d'action** qui vous permettra de le concrétiser.

BILAN DE COMPÉTENCES “L'ENVOL” FORMULE 24 HEURES

Objectif Principal

Un parcours complet pour (re)penser votre projet pro

La valeur de cette formule réside dans un accompagnement complet qui allie **introspection profonde** et **stratégie concrète**, pour (re)donner du sens à votre vie professionnelle.

Dans ce processus, je vous accompagne pour :

- **mettre en lumière vos valeurs, vos talents et vos priorités**, afin de clarifier ce qui vous fait vibrer vraiment.
- **explorer et valider des pistes professionnelles réalistes et motivantes**, en cohérence avec qui vous êtes.
- **construire un plan d'action concret et activable**, pour passer sereinement à l'étape suivante.

POUR QUI ?

Cette formule s'adresse aux personnes qui souhaitent aller au bout de leur réflexion et construire un projet professionnel **clair, motivant et activable**.

Votre situation actuelle ne vous correspond plus et vous souhaitez entrer dans un processus structuré pour transformer votre envie de changement en plan concret. L'objectif de la formule 24h est de **clarifier vos talents, vos compétences transférables et vos priorités de vie**, tout en explorant des pistes professionnelles réalistes et en vous dotant des outils nécessaires pour avancer. **Elle est particulièrement adaptée si vous vous reconnaissez dans ces mots :**

*J'ai l'impression de tourner en rond dans un travail qui ne me nourrit plus...
Je veux enfin trouver un projet qui a du sens pour moi*

Je sens que j'ai des forces, des compétences... mais je n'arrive pas à les voir clairement, ni à comprendre ce qui m'anime vraiment.

J'ai besoin de pistes concrètes et d'un plan clair pour avancer pas à pas, et retrouver confiance en mon avenir professionnel

PARCOURS DÉTAILLÉ

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n°2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail. Ce cadre définit entre autres les trois phases indispensables à sa réalisation.

ENTRETIEN PREALABLE :

- Faire connaissance ;
- Clarifier vos besoins et vos attentes pour cet accompagnement ;
- Vous présenter le bilan de compétences : son cadre, ses objectifs, ses étapes, les méthodes utilisées, ainsi que toutes les modalités pratiques (déroulement, durée, tarif, financements).

1. PHASE PRELIMINAIRE (Séance 1)

- Confirmer votre engagement dans la démarche;
- Faire le point sur votre situation actuelle;
- Préciser et analyser la nature de vos besoins;
- Définir l'objectif de votre accompagnement ainsi que vos indicateurs de réussite;
- Planifier le déroulement de votre bilan.

2. PHASE D'INVESTIGATION (Séances 2 à 6)

Etape 1 - Introspection : la connaissance de soi

- Explorer ses motivations, centres d'intérêt et valeurs, tant personnels que professionnels.
- Identifier ses besoins, ses priorités et ses sources d'insatisfaction.
- Mettre en lumière ce qui compte vraiment dans sa vie professionnelle et personnelle.

Etape 2 - Analyse du parcours et des compétences

- Retracer et analyser son parcours professionnel et de formation.
- Identifier ses compétences clés, savoir-faire et savoir-être transférables.
- Repérer ses atouts, leviers de réussite, mais aussi ses freins ou zones de vigilance.

Etape 3 - Exploration et validation de pistes

- Croiser ses aspirations avec ses compétences et les réalités du marché.
- Élaborer et évaluer des pistes professionnelles cohérentes, réalistes et motivantes.
- Identifier les scénarios possibles et déterminer les conditions de réussite.

3. PHASE DE CONCLUSION (Séance 7)

- Mettre en avant les pistes professionnelles identifiées ;
- Co-construire le plan d'action (*étapes, moyens, ressources à mobiliser*) ;
- Co-rédiger votre synthèse d'accompagnement.

4. SUIVI : entretien de suivi d'1h inclus 6 mois après la fin de votre accompagnement pour faire le point.

DÉROULÉ DU BILAN

12 heures d'entretiens individuels en visioconférence : Chaque séance est espacée d'une dizaine de jours afin de vous offrir le temps nécessaire pour réfléchir, intégrer les échanges et avancer en autonomie entre deux sessions.

12 heures de travail interséance : Entre les rendez-vous, des exercices d'introspection et de mise en pratique vous sont proposés. Ils prolongent le travail réalisé en séance et vous permettent d'approfondir vos réflexions, d'expérimenter des pistes concrètes et de renforcer votre progression.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- L'accompagnement se déroule **100 % en distanciel synchrone**, sous forme d'entretiens individuels rythmés par des temps de réflexion personnelle entre chaque séance (*environ dix jours d'intervalle*).
- La démarche alterne entre **entretiens, questionnaires** (*valeurs, critères de choix, besoins, ancres de carrières, roue professionnelle..*), **test psychométrique** (*RIASEC, MBTI, Motivation+, Profil Pro selon vos besoins*), ainsi que des **enquêtes métiers** pour faciliter la projection concrète et réaliste.
- Vous bénéficiez également d'**apports de connaissances** sur les métiers, le marché de l'emploi, les formations, les modalités de recrutement, les dispositifs de financement ou encore les techniques de recherche d'emploi et de création d'activité.
- Les entretiens reposent sur une **posture d'écoute active, de questionnement structuré et d'autoréflexivité**, afin de vous aider à clarifier vos choix et à développer votre autonomie dans la construction de votre projet.
- Vous avez accès à **une plateforme en ligne dédiée**. C'est votre espace personnel de suivi, où vous retrouvez **vos documents, exercices inter-séances, supports et ressources personnalisés**.
- Une attention particulière est portée aux **personnes en situation de handicap** afin d'évaluer les adaptations nécessaires. Chaque situation est étudiée individuellement pour garantir une prestation accessible ou proposer une alternative adaptée.

SUIVI DE LA MISE EN ACTION ET DES RÉSULTATS OBTENUS

Pour assurer la traçabilité et le bon déroulement de l'accompagnement, plusieurs supports sont utilisés tout au long du bilan :

- **Les feuilles d'émargement ou le relevé de connexion** : permettent d'attester de votre participation et du bon déroulement de chaque étape du bilan.
- **En séance** : nous analysons vos démarches, vos avancées et les réflexions issues de votre travail personnel.
- **Un Workbook complet** : accessible depuis votre espace en ligne, il réunit tous les outils, exercices et ressources nécessaires. C'est votre fil conducteur du début à la fin du parcours.
- **Un suivi individualisé entre les séances** : vous disposez d'un accès direct à moi, 5 jours sur 7, via WhatsApp ou email, pour poser vos questions, partager vos avancées ou lever un blocage.
- **Une synthèse finale d'accompagnement** : co-construite ensemble, elle reprend les éléments essentiels de votre cheminement : projet professionnel, points d'appui, leviers d'action et plan d'action concret. Elle permet de mesurer l'atteinte de vos objectifs.
- **Le rendez-vous de suivi à 6 mois** : une séance supplémentaire d'une heure pour faire le point sur votre évolution, ajuster votre plan d'action si nécessaire et ancrer durablement vos résultats.

MODALITÉS

Catégorie et objectif de l'accompagnement : Ce bilan s'inscrit dans la catégorie « Bilan de compétences » définie à l'article L.6313-1 du Code du Travail. Son objectif, tel que précisé à l'article L.6313-3, est d'aider chaque professionnel à :

- mieux comprendre ses compétences et son potentiel,
- s'adapter aux évolutions de son métier,
- sécuriser son parcours professionnel,
- développer ses capacités, que ce soit en lien direct ou non avec son poste actuel,
- renforcer son employabilité et sa confiance dans ses choix d'orientation.

Public concerné : Le bilan de compétences est accessible à toute personne souhaitant faire le point sur sa vie professionnelle. Une maîtrise suffisante du français est nécessaire pour exploiter pleinement les supports, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Durée : La démarche s'étend en général sur 2 à 3 mois, avec un entretien de suivi prévu 6 mois après la fin de l'accompagnement pour faire le point sur votre évolution et ajuster votre trajectoire si besoin.

Prérequis : Pour profiter pleinement du bilan, il est recommandé de :

- disposer du temps nécessaire dans votre planning pour les séances et le travail personnel entre chaque rendez-vous ;
- prévoir un espace calme et confidentiel pour les séances en visio ;
- avoir une connexion Internet stable et une webcam fonctionnelle.

FINANCEMENT

Tarif : Le tarif du bilan de compétences est fixé à **2 000 € TTC**. Ce montant comprend l'ensemble des séances, le suivi entre les rendez-vous, les tests, les outils, l'accès à la plateforme en ligne, le Workbook et l'entretien de suivi à 6 mois.

Modalités et délais d'accès :

- L'inscription est réputée acquise dès lors que la convention de formation est signée.
- Une fois votre inscription validée, un délai minimum de 15 jours est nécessaire avant le début de l'accompagnement.
- Les séances auront lieu en visioconférence,
- Le planning des rendez-vous est établi ensemble en amont, afin de s'adapter à votre rythme, à vos contraintes et à vos disponibilités.

Financement : Plusieurs solutions peuvent être mobilisées en fonction de votre situation :

- **Votre CPF (Compte Personnel de Formation)** : vous pouvez utiliser vos droits pour financer tout ou partie de votre bilan.
- **Pôle emploi** : si vous êtes demandeur.se d'emploi, une prise en charge totale ou partielle peut être demandée auprès de votre conseiller.
- **Votre employeur** : si vous êtes salarié.e, l'entreprise peut financer votre bilan via son OPCO. Dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement le coût est pris en charge par l'entreprise.
- **Votre FAF** : si vous êtes indépendant.e, votre contribution à la formation professionnelle (CFP – URSSAF) vous permet de solliciter un financement auprès de votre Fonds d'Assurance Formation.
- **L'autofinancement** : vous pouvez financer votre bilan à titre personnel ; un règlement en plusieurs fois est possible, sur simple demande.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Confidentialité

Je garantis la confidentialité de tous nos échanges.

Je veille soigneusement aux conditions matérielles et techniques nécessaires pour protéger les informations que vous me partagez.

Secret professionnel

Je suis tenue au secret professionnel, tel que prévu par le Code pénal.

Toutes les données vous concernant (*informations personnelles, réflexions, documents ou éléments de votre parcours*) restent strictement confidentielles et ne sont transmises à aucun tiers.

Consentement

Votre engagement dans la démarche doit être libre et volontaire, quel que soit le mode de financement utilisé. Votre consentement est indispensable et ne dépend pas du financeur.

ME CONTACTER

Téléphone : 06 22 46 50 62

Mail : contact@olivia-sanchez.fr

Site internet : <https://www.olivia-sanchez.fr/>

